



Église évangélique réformée
de Suisse

Église et coronavirus

Impulsions issues de la crise du coronavirus
pour l'Église évangélique réformée de Suisse

Sommaire

1. Introduction	4
2. La gestion de crise dans l'EERS	6
2.1 L'EERS en tant que lieu de travail	6
2.2 L'EERS en tant que communion d'Églises	9
3. Thèmes et acteurs	15
3.1 Théologie	15
3.2 Liturgie.....	21
3.3 Diaconie.....	25
3.4 Accompagnement spirituel	27
3.5 Relations œcuméniques en Suisse	36
3.6 Œuvres et relations internationales	39
3.7 Formation	43
3.8 Communication	46
3.9 Les questions de genre	50
3.10 Environnement – durabilité	53
3.11 Finances	56

Impressum

Église évangélique réformée de Suisse

Présenté pour information au Synode de l'EERS du 13–15 juin 2021

Responsables du projet : Bettina Beer-Aebi et Luca Baschera

Berne 2021

1. Introduction

La crise du coronavirus aura des conséquences à long terme, bien qu'en-core difficiles à définir, dans les domaines de l'économie, de l'écologie, de la santé, de la science, du monde du travail, de la transition numérique et des procédures de gestion de crise. L'Église évangélique réformée de Suisse (EERS) et ses Églises membres seront, elles aussi, touchées par les effets de cette crise à long terme. L'une des conséquences immédiates de cette crise affecte l'état des finances des Églises membres. Parmi ces dernières, certaines sont déjà sous pression financière, d'autres s'attendent à rencontrer des difficultés plus ou moins graves à moyen terme. Mais d'autres secteurs sont également touchés par la crise du coronavirus.

Pendant le confinement, les Églises ont réagi avec détermination et rapidité aux changements de situation, en particulier à l'interdiction de rassemblement. Pendant près de trois mois, aucun culte n'a pu être célébré, et toute autre activité de groupe a également dû être annulée. Les paroisses et les Églises cantonales ont déployé beaucoup de créativité et de compétences et ont consacré du temps à organiser et réaliser des activités alternatives durant le confinement ainsi que par la suite. Elles ont agi de la sorte dans le but de remplir la mission fondamentale de l'Église qui consiste à proclamer l'Évangile en paroles et en actes, malgré les circonstances difficiles.

Les Églises peuvent elles aussi tirer des leçons de cette rupture radicale dans la vie ecclésiale de tous les jours : cela leur permettra d'évoluer à moyen et long terme. C'est dans ce but que le Conseil de l'EERS a approuvé fin avril 2020 le projet « L'Église après le coronavirus », rebaptisé depuis « Église et coronavirus » en raison de cette crise qui perdure.

Ce projet poursuit les objectifs suivants : l'exploration et l'analyse de la façon dont la crise du coronavirus a été vécue dans la vie ecclésiale permettront de formuler des propositions stimulantes à l'attention du Conseil et des Églises, visant à donner de l'impulsion à la collaboration au sein de l'EERS en temps de crise ainsi qu'au travail pastoral, théologico-ecclésio-

logique et diaconal de l'EERS. Le but est de donner du profil et de promouvoir les messages spirituels de l'EERS au sein de la société et dans la sphère politique, de préparer les Églises à la prochaine crise en identifiant et en élaborant des processus et des outils de travail appropriés, et de renforcer la communion ecclésiale en situation de crise.

En mai 2020, les responsables du projet ont demandé aux différents organes spécialisés de l'EERS (commissions, conférences, groupes de travail) de passer en revue la période du confinement. Des récits sur les expériences vécues, des comptes-rendus et des tentatives d'interprétation dans tous les domaines de l'EERS concernés par le budget, et exclusivement dans ceux-ci, ont ainsi été recueillis entre mai et juillet 2020. Ces informations ont été intégrées au présent rapport. Couvrant uniquement la période de mi-mars à juin 2020, le présent rapport n'a aucune ambition d'ordre scientifique et se fonde sur les témoignages des professionnels dans leurs domaines d'activité respectifs. Le présent rapport indique, sous la forme d'impulsions, quels thèmes l'EERS et les Églises membres pourraient approfondir dans un avenir proche, de manière à atteindre les objectifs précités.

2. La gestion de crise dans l'EERS

La qualification de la crise du coronavirus par le Conseil fédéral comme « situation extraordinaire » et les mesures prises pour contrôler le virus ont également eu des effets considérables sur les Églises évangéliques réformées de Suisse. En raison de l'interdiction de rassemblement, aucun culte ou autre manifestation n'a eu lieu dans les Églises réformées de Suisse entre la mi-mars et le 8 juin 2020. Ce chapitre aborde les mesures prises par l'EERS pour soutenir la vie ecclésiale et apporter réconfort et espérance pendant la crise du coronavirus.

2.1 L'EERS en tant que lieu de travail

2.1.1 Description

La chancellerie de l'EERS emploie près de 35 personnes. De nombreuses autres personnes extérieures participent aux manifestations et aux réunions de l'EERS. En tant qu'employeur, l'EERS a pris les mesures suivantes :

1. L'application immédiate et rigoureuse des recommandations de l'OFSP

La chancellerie a immédiatement et rigoureusement suivi les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et les a soutenues. Dès que l'OFSP a lancé sa campagne, la Conférence des Présidences d'Église (CPE) a été immédiatement informée de ces recommandations et du plan de pandémie.

2. L'adaptation du plan de pandémie de l'OFSP (pour les PME) à la réalité ecclésiale

Afin d'assurer la continuité des activités de la chancellerie, un plan a immédiatement été établi conformément au manuel de l'OFSP, couvrant entre autres la garantie des processus comptables principaux ainsi que d'autres processus de gestion, la planification des remplacements, l'exa-

men des modalités du télétravail, l'adaptation des mesures d'hygiène dans les bureaux de la chancellerie et la mise en place d'une cellule de crise interne. Les mesures préventives renforcées en matière d'hygiène et de distanciation physique (y compris la transmission d'informations en cas de maladie et les décisions concernant le télétravail) ont été largement communiquées à l'interne.

3. Le télétravail

Entre mi-mars et fin mai 2020, l'ensemble du personnel de la chancellerie (sauf exceptions fondées) a travaillé exclusivement depuis son domicile. Entre le mois de juin et la fin des vacances d'été, il a travaillé la moitié du temps dans les bureaux de la chancellerie. Des mesures ont été prises pour veiller à ce que l'ensemble du personnel dispose de l'infrastructure technique nécessaire pour réaliser ses tâches à domicile. Des réunions virtuelles ont été organisées tantôt par téléconférence, tantôt par vidéoconférence. Les outils Microsoft Teams (pour les petits groupes) et Zoom (pour les grands groupes) se sont avérés particulièrement utiles. Une nouvelle application de téléphonie a permis d'utiliser à distance l'installation téléphonique de la chancellerie. Pour renforcer le sentiment d'appartenance des collaborateurs et collaboratrices travaillant à distance, un groupe WhatsApp a été créé pour les échanges informels. Le télétravail a été levé en août.

2.1.2 Évaluation

En très peu de temps, tous les processus de travail ont pu être planifiés de manière à ce que, même en cas d'absence d'une grande partie du personnel et/ou de personnes clés (direction, finances) pour cause de maladie, il aurait été possible de maintenir la capacité décisionnelle et de travail de la chancellerie.

Malgré quelques difficultés techniques initiales, la transition rapide vers le télétravail s'est déroulée sans heurts dans l'ensemble. Les collaboratrices et collaborateurs ayant des enfants en bas âge ou scolarisés ont souffert

de la double charge du télétravail et de la garde d'enfants/de l'enseignement à distance. La direction a néanmoins fait preuve de beaucoup de compréhension face aux conséquences, à savoir des horaires de travail irréguliers et des reports de séances à la dernière minute.

Les collaboratrices et collaborateurs se sont rapidement habitués aux réunions virtuelles et se sont exprimés de manière positive à ce sujet : ces réunions étaient plus efficaces et plus ciblées que celles menées en présentiel. À l'avenir, il se peut que des réunions et des discussions plus brèves se déroulent en mode virtuel, même en dehors des situations de crise. Cela permettra d'épargner aux personnes externes des temps de trajet parfois longs. La qualité du travail pourrait s'en trouver améliorée, si un plus grand nombre de séances plus courtes pourraient ainsi avoir lieu.

L'utilisation d'outils en ligne soulève la question de la protection des données. Le choix entre la facilité d'utilisation, les solutions techniques et la garantie de la protection des données s'est fait la plupart du temps au détriment de la protection des données, surtout au cours des premières semaines mouvementées, où l'on n'avait tout simplement pas le temps de considérer ces questions dans les moindres détails.

La mise en place d'une cellule de crise interne pour évaluer la situation de manière régulière, prendre les décisions nécessaires et les communiquer à l'interne, s'est révélé être un moyen utile de prendre des mesures rapides au besoin et de ne pas laisser reposer la responsabilité de la gestion de crise au sein de la chancellerie sur les seules épaules de la directrice.

2.1.3 Impulsions

En cas de pandémie

Les mesures *ad hoc* mises en place pour faire face à la crise (assurer le bon déroulement des processus à la chancellerie, mettre en place une cellule de crise interne) devraient servir de base à un concept de ges-

tion de crise adopté par le Conseil. La composition, les tâches et les compétences de la cellule de crise devraient être définies dans le Règlement d'organisation.

En général

La transition complète vers le télétravail a permis de tester cette forme de travail de manière approfondie et exhaustive. Involontaire et non planifiée, cette expérience devrait à présent faire l'objet d'une évaluation et, selon les résultats, la possibilité du télétravail devrait être instituée.

La question de la protection des données devrait être abordée dans les plus brefs délais et de manière exhaustive : quels sont les outils numériques qui traitent les données de la manière la plus consciencieuse ? Comment la protection des données est-elle garantie dans le cadre du télétravail ? Quelles règles le personnel doit-il appliquer pour garantir la protection des données ? Un guide sur cette thématique pourrait constituer un service précieux pour les Églises membres.

2.2 L'EERS en tant que communion d'Églises

2.2.1 Description

La crise du coronavirus a constitué pour l'EERS nouvellement créée une première occasion de faire ses preuves : comment la communion d'Églises de l'EERS a-t-elle réagi à cette période de pandémie ?

La *task force* : des échanges continus au service des Églises

Le Conseil de l'EERS a pris la décision stratégique de mettre en place une *task force*. Au moment où la crise du coronavirus prenait de l'ampleur, la chancellerie a pris en charge la coordination de la crise au sein de l'EERS. Dès mi-mars 2020, la *task force* a tenu des conférences téléphoniques bilingues une ou deux fois par semaine. Ce groupe de travail est composé

de représentants et représentantes des Églises membres et de l'EERS. Rédigée à l'attention des paroisses par les Églises réformées Berne-Jura-Soleure (BEJUSO) et la chancellerie de l'EERS, et parfois même en trois langues, l'Aide pour les paroisses sur le coronavirus constitue aujourd'hui un document de référence. Encore active à l'heure actuelle, la *task force* se penche sur un large éventail de questions liées à la gestion de la crise. La *task force* s'est réunie à la fin du mois d'août à l'EERS pour une évaluation et a décidé de reprendre les conférences téléphoniques hebdomadaires compte tenu de l'augmentation du nombre de cas et de l'approche des fêtes de Noël.

La Conférence des présidences d'Église (CPE) : une conférence téléphonique extraordinaire organisée dans les plus brefs délais

La Conférence des présidences d'Église a répondu à la crise du coronavirus par une conférence téléphonique extraordinaire qui s'est déroulée le 16 mars 2020. Un représentant de haut rang de l'OFSP y a participé : Patrick Mathys, directeur adjoint de la division Maladies transmissibles de l'OFSP. Par conséquent, les présidences des Églises membres se sont senties très bien représentées par la CPE et la *task force* et ont soumis leurs préoccupations (comme par ex. les funérailles) à la chancellerie. Cette CPE extraordinaire s'est déroulée au même moment où le Conseil fédéral faisait une annonce. Le fait que P. Mathys était malgré cela à la disposition de la CPE soulignait l'estime croissante que l'OFSP accorde à l'EERS.

Les services de l'EERS destinés aux Églises membres

En accord avec la *task force* et au nom de cette dernière, l'EERS a proposé divers services aux Églises membres pendant la crise du coronavirus :

1. Des guides et des appuis

Afin de soutenir de manière globale les paroisses durant la pandémie du coronavirus, l'EERS a réuni des informations, des conseils et des ressources sur la page thématique spécialement créée à cet effet, intitulée

« Mesures de l'Église contre le coronavirus » sur le site www.evref.ch. Outre les directives de l'OFSP, on y trouvait des liens et des documents des Églises membres. En collaboration avec BEJUSO, des recommandations ont été publiées à l'attention des paroisses et sont régulièrement mises à jour (on en est à la version 9.0 en date du 15 juillet 2020). Outre les mesures de protection de la santé, cette publication contient également des informations sur le droit du travail, les personnes de contact, tous les aspects relevant de la pratique religieuse, ainsi que des recueils d'idées concernant l'accompagnement spirituel et la catéchèse.

En outre, la *task force* de l'EERS a rédigé un document intitulé « Prendre soin ensemble » concernant la manière de soutenir le groupe à risque que constituent les personnes de plus de 65 ans. Ce document indique comment les paroisses peuvent lutter de manière créative contre l'isolement des personnes âgées.

Lors de sa réunion du 17 avril 2020, la *task force* traitant de la crise du coronavirus a chargé l'EERS d'élaborer un plan de protection pour les cultes. Ce plan devrait servir de guide et de modèle pour les Églises membres et leurs paroisses. Ce document a été élaboré en tenant compte d'autres plans similaires implémentés en Suisse et à l'étranger, et en concertation avec la Conférence des évêques suisses (CES), la Fédération des Églises et communautés évangéliques libres de Suisse (VFG), l'Alliance évangélique suisse (AES) et la Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse (CTEC). Il a également été relu par quelques-unes des plus grandes Églises cantonales. Ce plan de protection a permis à l'EERS de mettre à disposition des lignes directrices visant à rétablir la vie communautaire à partir du moment où l'interdiction de manifestation a été assouplie. Il s'agissait notamment d'évaluer le risque et la nécessité des manifestations en question. Ce plan de protection portait principalement sur la célébration des cultes ordinaires, car ceux-ci figuraient parmi les premières manifestations pour lesquelles les mesures de protection pourraient être assurées. Ce document a par ailleurs servi de référence au plan de protection cadre de l'OFSP s'appliquant aux cérémonies religieuses.

2. Maintenir le contact avec l'OFSP

La chancellerie a assuré les échanges d'informations avec l'OFSP, avec lequel elle a en outre établi des liens supplémentaires. Elle a suivi les activités des Églises membres concernant le risque sanitaire du coronavirus. La chancellerie a négocié avec l'OFSP sur des thèmes spécifiques (cultes, services funèbres, etc.).

3. Pâques : quatre projets pour vivre la communauté à distance

Dès la mi-mars, il a paru évident que les fêtes de Pâques 2020 ne pourraient pas se dérouler de manière habituelle. Avec le soutien de la *task force*, l'EERS a donc lancé le projet en partie œcuménique « Pâques – Lumière d'espérance », composé de quatre actions étroitement liées les unes aux autres : Lumière de la Passion, Cloches pascales, Lumière de Pâques et Aide de Pâques. Ces actions avaient pour but de souligner la solidarité entre les paroissiennes et paroissiens et leur communion avec le Christ. L'idée au cœur de cette démarche était de créer de l'espace pour accueillir les pensées, les lueurs et les moments sources d'espoir. En outre, une vaste gamme de ressources a été publiée sur www.evref.ch : des prières, des chants et des cultes en *streaming*.

Durant la période de Pâques, le président du Conseil s'est adressé au public par le biais de deux textes (« Veillez avec moi » et « Nous sommes Thomas »), il est intervenu dans les émissions d'actualités de la SRF et sur le site internet www.reformes.ch et a publié plusieurs tweets ainsi qu'une vidéo dans laquelle il présente ses vœux de Pâques. L'interview « *Corona lässt sich nicht wegbeten* » est parue dans la NZZ le dimanche de Pâques.

4. Evref.ch : une plateforme d'information numérique en temps de crise

Créé en fin d'année 2019, le site internet de l'EERS a joué un rôle central durant la période de pandémie. Il constitue l'unique plateforme numérique réformée de Suisse proposant les ressources suivantes :

- a. Des documents, des recommandations et des plans de protection pour la gestion de la crise ;
- b. Des liens vers des mesures de soutien pratique pour organiser l'entraide de voisinage ;
- c. Des liens vers les nombreuses prestations proposées en ligne par les Églises (cultes sur internet, prédications, liturgies, célébrations pour enfants, prières, podcasts, etc.).

2.2.2 Évaluation

Le Conseil a pris la bonne décision en mettant en place une *task force* pour favoriser l'échange et la coordination sous la direction de la chancellerie de l'EERS pendant la crise du coronavirus. D'envergure nationale, ce groupe bilingue a travaillé avec professionnalisme et a fait preuve d'efficacité. Ce succès a été souligné à plusieurs reprises par différents membres de la *task force*. L'EERS et les Églises membres ont partagé leurs concepts et documents de travail respectifs, elles ont tiré profit des synergies et ont mutualisé les tâches. Tous les services proposés par l'EERS dans le cadre de la pandémie (l'aide aux paroisses, comment rester en lien avec le groupe à risque des + de 65 ans, le plan de protection pour les cultes, « Pâques – Lumière d'espérance ») ont été discutés au préalable au sein de la *task force* et adaptés aux besoins des Églises membres. Cela a permis à toutes les Églises réformées de s'adresser de manière coordonnée à l'OFSP et au grand public, en particulier lorsque les activités ecclésiales ont repris leur cours.

2.2.3 Impulsions

En cas de pandémie

Au vu de ces expériences et réactions positives, on peut se demander s'il ne vaudrait pas la peine de mettre sur pied une *task force* permanente qui, espérons-le, resterait en « mode veille » la plupart du temps et pourrait être (ré)activée au besoin. Pour ce faire, il conviendrait de déterminer la

composition, les tâches, les compétences et la direction d'une telle *task force*. Cette manière de fonctionner permettrait, en cas de nouvelle crise, de « réveiller » la *task force* sans décision préalable du Conseil.

En général

Pour que les Églises réformées puissent s'adresser de manière coordonnée au grand public et aux autorités fédérales en temps normal comme en temps de crise, l'EERS doit pouvoir continuer à remplir cette tâche de coordination à titre de prestation de service pour les Églises membres. Le principe de subsidiarité tel qu'inscrit dans la constitution de l'EERS devrait continuer à s'appliquer ici.

3. Thèmes et acteurs

3.1 Théologie

Les sections suivantes 3.1.1 et 3.1.2 s'appuient sur des entretiens menés par les chargés des questions théologiques au sein de l'EERS avec des théologiennes et théologiens de leur choix, dont la plupart sont des ministres en paroisse.

3.1.1 Description

Les changements majeurs que la pandémie et le confinement ont introduits dans certaines dimensions de la vie et de la cohabitation sociale ont également fait l'objet d'une réflexion au cours des derniers mois au sein du ministère pastoral. Confrontés à une situation de grande envergure encore jamais vécue à ce jour, les gens n'ont eu d'autre choix que de se poser des questions fondamentales : la santé constitue-t-elle le bien le plus précieux ? Existe-t-il un lien entre la santé individuelle et la « santé » du système politique, juridique, social et économique ?

La privation soudaine de ce qui jusque-là allait de soi a souligné la vulnérabilité des aspirations humaines. Cette vulnérabilité qui, bien que reconnue – du moins en théorie – et souvent prêchée, a désormais déterminé de manière tangible la réalité sociale. La « course à la planification » qui caractérise le calcul des risques tourné vers l'avenir a atteint ses limites et pédalé dans le vide. De nombreuses personnes ont vécu le confinement comme la libération d'une sorte de « frénésie événementielle » et se sont interrogées sur ce qui est réellement important. Une telle conjoncture a accentué les besoins d'accompagnement spirituel (notamment par téléphone) et la nécessité d'approfondir toute une panoplie de thèmes relevant de la théologie. L'interdiction de célébrer le culte et la cène a favorisé de nouvelles formes d'utilisation des locaux ecclésiaux (église ouverte ; possibilité d'allumer des bougies) ou des manières décentralisées de célébrer la cène, ce qui a toutefois également entraîné des discussions à propos de la légitimité d'une telle manière de procé-

der. Cela a été l'occasion pour les familles de redécouvrir ensemble la tradition du recueillement en famille, agrémenté de chants et de lectures bibliques.

Les réactions des directions des Églises ont parfois été perçues comme déconcertantes en raison de leur ton interdisant, prohibitif et obstruant. Des déclarations « épiscopales » pastorales ainsi qu'une réflexion théologique approfondie ont fait défaut. Les nombreuses directives à suivre et listes d'interdits envoyées aux paroisses ont également soulevé la question de savoir si le ministère pastoral avait encore une marge de manœuvre en toute indépendance et si la fonction fondamentale de l'accompagnement de la communauté sur les plans théologiques et spirituels était encore prise en considération et reconnue.

Les changements et les expériences liées à la pandémie ont incité un grand nombre de personnes à se poser des questions théologiques fondamentales : qu'est-ce qui fait qu'une Église est une Église ? Qu'est-ce qui manque lorsque le culte ne peut pas avoir lieu à l'église (même si l'on ne s'y rend pas en temps ordinaire) ? Quelle place occupe le culte ? L'Église est-elle une institution de gestion de crise aux côtés d'autres acteurs de la société civile, une sorte de prolongement de l'autorité fédérale et de ses mesures en matière de pandémie ? Ou s'agit-il d'une communauté qui formule son propre message et façonne sa propre visibilité spécifique ?

Les avantages et les inconvénients de l'accompagnement spirituel par téléphone ou internet ont également été abordés, ainsi que la question des possibilités et des limites que présentent les « mesures de protection » mises en œuvre principalement pour préserver les personnes âgées. L'interruption douloureuse de la célébration analogique sur place dans le cadre de la communauté a confirmé l'importance de ce « rite de l'Église » en tant qu'« acte de présence », auquel les formes numériques ne sauraient se substituer de manière satisfaisante. Par exemple, l'importance capitale que revêt le chant durant le culte a été soulignée.

Parfois, même les personnes distancées de l'Église ont déploré que le culte soit interdit, ce qui soulève la question de l'interpassivité de la foi : « existe-t-il une célébration de substitution, voire même une foi de substitution ? C'est vrai, parfois je dis des psaumes ou je fredonne des chants auxquels je ne peux pas croire sur le moment – et pourtant je suis heureux que quelqu'un y ait cru et les ait écrits pour moi. Comment, nous, réformés, abordons-nous cette question ? Après tout, les moines ont eux aussi pratiqué leur foi et prié depuis belle lurette à titre de substitution pour le monde ».

Dans l'ensemble, il est apparu clairement qu'il peut se passer beaucoup de choses dans une paroisse, même en l'absence des ministres ou d'autres professionnels. De là a pu émerger une nouvelle conscience que Dieu lui-même est le sujet de l'acte ecclésiastique : « Je n'ai rien à faire dans un premier temps, car Dieu a déjà agi. Cela pourrait m'épargner de courir dans tous les sens dans l'espoir de sauver le monde et l'Église par tous les moyens. Je n'ai pas à défendre Dieu. Je n'ai pas besoin de prouver désespérément que j'existe. Je suis là. Dieu est là. La communauté est là. Bien avant moi et bien après moi. »

3.1.2 Évaluation

L'importance grandissante de la forme virtuelle qu'a prise la communauté pendant la crise du coronavirus a mis en évidence le vide qu'a laissé derrière elle l'absence de la communauté sous sa forme physique. La communauté (*koinonia*) sur place, le maintien du culte, l'importance de l'accompagnement spirituel et de la diaconie, qui fait partie d'un vaste réseau, devraient être ramenés au cœur des préoccupations et faire l'objet d'une plus grande considération.

L'Église devrait se préoccuper un peu moins d'elle-même (c'est-à-dire de ses propres structures). Elle devrait consacrer suffisamment de temps et d'attention à ses fondements de foi et découvrir par là-même la force et la pertinence de l'Évangile pour notre époque. Elle devrait prendre au sérieux ce qu'elle demande à Dieu dans le cantique allemand « Soleil de justice » : « Réveille la chrétienté morte/du sommeil de la sécurité » (RG, n° 795.2).

L'Église devrait placer en son centre la communauté célébrant le culte en tant que communauté de cheminement spirituel : décentralisée, avec des espaces et des structures dont il est possible d'avoir une bonne vue d'ensemble, avec un « minimum d'institution, d'administration et d'agitation ». L'objectif n'est pas « la perfection ou la réalisation d'une Église idéale qui soit capable d'offrir quelque chose à tout un chacun ». Il s'agirait plutôt de « cheminer ensemble *in situ* avec les personnes présentes ». Il est essentiel de rétablir le lien avec l'Évangile et d'être capable « de garder actuelle la question de Dieu dans la société et de montrer le potentiel d'espérance et de solidarité que recèle une vie menée d'après l'Évangile ».

3.1.3 Impulsions

La pandémie a confronté les Églises à des défis que la vie ecclésiastique n'avait plus dû affronter depuis longtemps : une multitude d'activités ont dû être annulées ou complètement repensées parce que la normalité avait été interrompue dans de nombreux domaines. Mais la disparition de la normalité n'a pas pour autant entraîné l'arrêt des Églises.

Ce constat soulève la question de savoir quelles leçons les Églises peuvent tirer de la crise pandémique. L'Église ne s'est pas tue et n'a pas disparu, et elle s'est montrée sous un autre jour. Le *lockdown ecclésial* a entraîné un « *lockup* » *ecclésiologique* (essor) au niveau paroissial. Il a ramené sur le devant de la scène l'ancienne vision bibliothéologique selon laquelle la nature fondamentale de l'Église est la crise. S'opère alors une prise de conscience du décalage entre l'« existence tranquille » (Alexander Schweizer) d'une Église traditionnellement et profondément ancrée dans la société et le statut incessamment contesté de l'Église de Jésus-Christ dont témoigne la Bible.

À la lumière de la doctrine de l'Église ancienne et de la Réforme, l'Église a en quelque sorte été réhabilitée en tant que *ecclesia militans* : en conflit permanent avec le monde, l'Église se voit avant tout confrontée à elle-même. La pandémie a poussé l'Église à poser un regard neuf sur l'état dans lequel elle se trouve habituellement : la crise de l'Église constitue

non pas l'exception, mais la règle. La crise sociale dans laquelle elle s'inscrit a rappelé à l'Église la précarité de sa propre existence. Ce qui a été perçu par la société comme une menace a pu être appréhendé par l'Église comme une prise de conscience prometteuse : (re)deviens celle que tu es ! Ou dans l'esprit de la Réforme : retournons à nos propres racines bibliques. La crise pandémique mondiale a pu être interprétée au sens du paradoxe de l'espérance familier à la Bible : « En ce monde vous êtes dans la détresse, mais prenez courage, j'ai vaincu le monde ! » (Jn 16,33). Les Églises privilégiées de l'hémisphère Nord font à leur tour pour la première fois l'expérience de la dialectique du danger et du salut qui a été déterminante pour l'Église à travers le monde et les époques : « Mais où est le péril, croît le salutaire aussi » (Hölderlin, Hymne Patmos).

Nombreuses sont les personnes qui ont perçu la pandémie comme une occasion d'effectuer une rétrospective de l'activité ecclésiale pour se rappeler quel est le témoignage biblique de l'essence et de la mission de l'Église. Pour de nombreuses personnes, le monde s'est avéré être pour la première fois un lieu menaçant, dans lequel le fait d'adopter un comportement adéquat ne suffit pas à se protéger des dangers. Au sein des Églises, le virus a également été vécu comme une agression ayant profondément lésé la confiance qu'elles avaient en elles. C'est ainsi que l'attention a été attirée de manière radicale sur l'alternative de la foi en Dieu, jusque-là devenue largement étrangère, de même que sur l'insurmontable fossé qui sépare l'individu de Dieu. D'une certaine manière, la pandémie a constitué une douloureuse leçon à propos des fondements de la théologie de la Réforme. Le fait que l'Église ait été dans une large mesure privée des possibilités dont elle jouissait dans le cadre de son organisation et de ses activités a fait éclater au grand jour la question théologique centrale suivante : qu'est l'Église indépendamment de ce que les êtres humains en font ? Ce changement de perspective s'est clairement manifesté, par exemple, à travers l'émergence de questions, auparavant considérées comme marginales, interrogeant la manière de concevoir le ministère, le culte et les sacrements.

Lorsqu'ils traitaient les questions théologiques destinées à étoffer le projet de l'EERS « Église et coronavirus », les deux chargés des questions théologiques ont pris contact avec un certain nombre de théologiennes et théologiens qui leur ont soumis des idées fortes de sens (cf. les sections 3.1.1 et 3.1.2). Il serait intéressant d'examiner si la réflexion ainsi entamée pourrait être poursuivie et intensifiée dans le cadre d'un groupe de travail théologique d'envergure nationale.

3.2 Liturgie

3.2.1 Description

Dès que le confinement a été décrété, les paroisses se sont tournées vers la technologie numérique et ont offert de nombreux services tels que des cultes, des recueils, des prédications ou des prières en ligne pour contrebalancer la suspension des activités de groupe de toutes sortes. De nombreux aspects de la vie paroissiale ont été transposés sur internet. Par ailleurs, de nouvelles activités ont été développées, comme par ex. une sorte de *lectio divina* de la Bible avec des catéchumènes, une « Bible corona » ou encore des liturgies pour groupes de maison.

Malgré cette situation exceptionnelle, les paroisses ont redoublé d'efforts pour créer et maintenir des contacts virtuels avec leurs membres. Dans le cadre d'initiatives locales, comme par ex. en Suisse italienne, les ministres ont maintenu le contact physique et ont créé une newsletter qu'ils ont distribuée dans les boîtes aux lettres.

Le renforcement de l'interdiction de rassemblement a soulevé d'autres questions, notamment concernant la musique et les finances. D'une part, les chorales paroissiales empêchées de chanter se sont demandé comment et quand elles pourraient reprendre leurs activités. D'autre part, s'est posée la question de la rémunération des musiciens et musiciennes, notamment pour celles et ceux dont les prestations ont été annulées et qui étaient sans revenus. Ces personnes ont été soutenues grâce à la réactivité de la *Liturgie- und Gesangbuchkonferenz* (LGBK).

L'interdiction de toute célébration religieuse a contraint les paroisses à reporter ou à annuler des rassemblements de tous genres pour une durée indéterminée : cultes, réunions, catéchisme et actes ecclésiastiques. Une pléthore de services en ligne a été développée, ce qui a nécessité une mobilisation accrue des paroisses. Ces dernières ont œuvré pour s'adapter et engager une réflexion ecclésiastique et théologique sur la célébration de la cène. La question fondamentale de la place qu'occupe le culte a

également été abordée dans les paroisses. Qu'est-ce qui est central à la vie paroissiale ?

3.2.2 Évaluation

Les offres en ligne ont été plus suivies que les cultes traditionnels. Grâce à l'accès en ligne, il a été possible également de les visionner en différé. Quant aux personnes non habituées à la technologie numérique, elles ont continué de recevoir un soutien par d'autres moyens, voire même plus intensément (p. ex. par voie téléphonique ou par la distribution de lettres/ bulletins d'information).

Les paroisses ont mobilisé les ressources nécessaires pour répondre à cette nouvelle situation et à l'offre massive de services en ligne.

Grâce à la technologie numérique, il semble qu'un certain rapprochement se soit opéré avec les membres réformés en marge de la vie paroissiale. Le fait que les prestations proposées en ligne ne soient pas limitées aux frontières physiques des paroisses a permis au public d'avoir accès aux communautés dans d'autres cantons. Cela a à nouveau soulevé la question du système paroissial.

Dans le même temps, il est également devenu évident qu'un culte en ligne ne devrait pas se réduire à la simple diffusion numérique d'un culte analogique, comme c'est le cas des cultes télévisés. Il convient plutôt de tirer profit des spécificités du support numérique, comme par exemple l'interactivité. Bien entendu, cela signifie qu'un culte en ligne sera très différent d'un culte analogique. On peut même se demander s'il est judicieux d'employer le même terme « culte » pour désigner ces deux formes de célébration.

Les recommandations à l'attention des paroisses ont été fournies tardivement par l'EERS et n'ont pas été transmises correctement. Long de septante pages, il était en outre trop volumineux.

3.2.3 Impulsions

En cas de pandémie

Des règles et des normes doivent être établies sur la manière d'interagir les uns avec les autres dans de telles situations et sur ce qui est important. De telles crises soulèvent des questions sans précédent qui peuvent parfois être très spécifiques à un lieu. Il serait utile que les paroisses puissent s'appuyer sur les recommandations d'une équipe de théologiens et théologiennes.

Il est important de ne pas oublier les paroisses les plus fortement touchées par cette crise. C'est notamment le cas des Églises pour lesquelles la collecte de fonds est cruciale. Il faudrait envisager la mise en place d'un système d'aide solidaire—par exemple sous la forme d'un fonds ou d'un prêt—en faveur des Églises membres les plus gravement touchées, ce qui est le cas de Genève, ou de certains groupes comme par ex. les musiciennes et les musiciens d'Église. Les différentes modalités que proposent les technologies numériques à cet effet doivent être envisagées, comme par exemple la facilité d'utilisation, le don en un clic, etc.

Dans les situations de crise, l'on a généralement tendance à prendre en compte en premier lieu sa propre situation. De ce fait, les partenariats risquent de se démanteler. Il faut y travailler, d'autant plus que de solides partenariats et une collaboration étroite peuvent s'avérer être très utiles lorsqu'il s'agit de surmonter des crises.

En général

La diversité des réalités de nos Églises membres (opérationnelles, financières, géographiques, etc.) constitue un élément pertinent à garder à l'esprit.

Le rôle de l'Église dans la société devrait être réexaminé : la diaconie, les espaces, les personnes, les services, les cultes ainsi que la question de savoir ce qui donne du sens à notre vie dans la société.

Les questions théologiques qui, comme celles relevant de la cène, sont devenues brûlantes en raison de la pandémie, méritent d'être discutées de manière approfondie. Quel sens donner à cette communauté que nous formons à la Table du Seigneur, alors que nous n'avons pas la possibilité de nous réunir physiquement ? Dans quelle mesure le fait que le pain et le vin ne nous sont plus donnés, et que nous nous les servons nous-mêmes, altère-t-il le sens que nous donnons à la cène ? Comment l'utilisation des supports numériques affecte-t-elle notre compréhension du ministère consacré ?

3.3 Diaconie

3.3.1 Description

Nous nous sommes toutes et tous sentis dépassés devant les défis de la vie quotidienne que nous a lancés le confinement. Les autorités étatiques n'étaient pas non plus en mesure de faire face seules aux problématiques qui en découlaient. Cela a mobilisé l'engagement d'une grande partie de la société civile : ici des organisations existantes, là de tout nouveaux acteurs (nouvelles associations d'aide de proximité, groupes de soutien sur Facebook, etc.). En règle générale, la diaconie ecclésiale a participé de près à cet engagement et a contribué au lancement de nombreuses activités.

En raison de l'interdiction de rassemblement durant le confinement, les méthodes de travail classiques de la diaconie – à savoir le travail de groupe (la deuxième méthode de travail social) – ont dû être remplacées au pied levé par le travail sociospatial (la troisième méthode de travail social).

Le travail bénévole représente un grand potentiel pour les paroisses ; un peu partout, les bénévoles sont nombreux à participer à des projets menés par la diaconie ecclésiale. Compte tenu des exigences auxquelles les bénévoles doivent se plier, il devient indispensable de renforcer leur accompagnement (la gestion des bénévoles). La période de confinement a encore augmenté les exigences en matière de gestion des bénévoles. Par ailleurs, nous saisissons cette occasion pour rendre hommage une fois de plus à l'engagement des nombreux bénévoles, collaboratrices et collaborateurs.

3.3.2 Évaluation

La participation ou la contribution à l'initiation de projets de la société civile de la part des paroisses durant le confinement a développé de manière significative les contacts avec la société civile. Les acteurs de l'Église ont (ré)appris à investir dans l'engagement et la coopération avec la société civile.

Résultant de l'interdiction des rassemblements, la transition du travail de groupe habituel au travail sociospatial a été mieux gérée par les paroisses disposant d'un personnel formé à cet effet que par les autres paroisses.

Un phénomène semblable a été constaté en ce qui concerne le bénévolat : là où un dispositif de gestion des bénévoles était en place, il était possible d'initier les bénévoles déjà engagés aux nouveaux projets et de les accompagner. En revanche, lorsqu'un tel dispositif faisait défaut, les bénévoles restaient bredouilles dans leur domaine d'activité habituel.

3.3.3 Impulsions

Le confinement a mis en évidence les exigences futures imposées à la pratique diaconale :

Des crises comme la pandémie du coronavirus peuvent nécessiter la restructuration immédiate des services offerts dans le cadre des projets diaconaux. Les Églises et les paroisses sont invitées à concevoir des structures de services flexibles, de manière à pouvoir réagir rapidement en cas d'urgence (c'est-à-dire développer des services selon les méthodes encore envisageables en temps de crise).

Le fort engagement de la diaconie ecclésiale dans la coopération avec la société civile pendant le confinement a augmenté la visibilité de l'offre diaconale dans la société. Or, cette visibilité s'avèrera très importante à l'avenir. C'est la raison pour laquelle il serait appréciable que les Églises et les paroisses continuent de coopérer et de maintenir leur engagement aux côtés des institutions de la société civile, voire même de les intensifier.

Les paroisses sont encouragées à investir dans l'accompagnement des bénévoles. La période de confinement a souligné l'importance de disposer d'un nombre suffisant de bénévoles et de les affecter au bon endroit ou à de nouveaux projets. Or, l'accompagnement des bénévoles nécessite des compétences professionnelles et des ressources – deux éléments dont les paroisses devraient disposer à l'avenir.

3.4 Accompagnement spirituel

3.4.1 Description

a) Centres fédéraux pour requérants d'asile

Les mesures prises par le Conseil fédéral pour contrôler la pandémie du coronavirus ont également touché le secteur de l'asile et le fonctionnement des centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA). Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) et tous les autres acteurs dans ce domaine ont relevé le défi d'appliquer les règlements et les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) le plus rapidement et le plus exhaustivement possible.

Cependant, au début de la crise du coronavirus, il est apparu que le manque de place disponible dans certains CFA ainsi que les retards dans l'approvisionnement en masques de protection ou de solutions désinfectantes rendaient quasiment impossible le respect des règles d'hygiène et de conduite dictées par l'OFSP en toutes circonstances.

Face aux mesures prises en réaction au coronavirus, y compris la fermeture temporaire des frontières, les requérants d'asile ont traversé une période de grande incertitude et ont enduré un stress psychologique qui s'est ajouté à celui qui les habitait déjà. Il était donc d'autant plus important que les aumôniers et aumônières puissent accompagner les requérants d'asile face à ces situations difficiles et, dans la mesure où les circonstances le permettaient, rester présents ou du moins joignables tout au long de la procédure.

Les aumôniers et aumônières ont dû s'adapter à des conditions de travail en constante évolution. Les questions suivantes se sont posées :

- Comment les aumôniers et aumônières peuvent-ils rester joignables pour les personnes dans les CFA tout en respectant les règles de distanciation sociale ?

- Quelle liberté de mouvement les aumôniers et aumônières peuvent-ils, doivent-ils avoir ou s'autorisent-ils dans le centre ?
- Dans quelle mesure l'accompagnement spirituel de proximité est-il encore possible dans de telles circonstances ?
- Vers qui les aumôniers et aumônières peuvent-ils se tourner pour adresser ces questions ou d'autres encore à propos des méthodes de travail ou du droit du travail ?
- Dans ce contexte de crise, les requérants d'asile et leurs besoins de protection reçoivent-ils suffisamment d'attention ?
- Le SEM adopte-t-il la bonne attitude en cette période de crise ?

Un autre point qui n'a rien à voir avec les aspects organisationnels du travail dans les CFA a travaillé les aumôniers et aumônières : la décision du SEM de poursuivre les procédures d'asile pendant la crise, malgré les circonstances qui étaient loin d'être optimales. Cette façon de procéder ainsi que d'autres mesures prises par le SEM ont fait l'objet de sévères critiques émises par divers acteurs de la société civile du secteur de l'asile ainsi que par plusieurs aumôniers et aumônières qui ont demandé la suspension temporaire des procédures d'asile.

Ce sont surtout les directions des différents CFA, ainsi que les organismes de soutien qui ont été mis à rude épreuve durant les premiers jours et les premières semaines qui ont suivi les mesures drastiques du 13 mars 2020. Précisément pour cette raison, la crise a également été l'occasion, en de nombreux endroits, d'améliorer la collaboration entre les organisations chargées de l'encadrement, les responsables du SEM et les aumôniers et aumônières. Ces derniers ont pu, par exemple, en plus de remplir leur mission d'ordre spirituel, apporter leur soutien en faisant connaître et appliquer les règles d'hygiène et de distanciation. Les aumôniers et aumônières et les responsables du SEM ont exprimé à maintes reprises leur considération envers leurs efforts respectifs et leur appréciation de leurs engagements mutuels.

Aujourd'hui, les CFA fonctionnent à nouveau presque normalement, à l'exception des recommandations en matière d'hygiène et de comportement qui sont encore en vigueur. Depuis la mi-avril 2020, la plupart des aumôniers et aumônières ont pu reprendre leur travail dans les CFA sans restriction majeure.

b) Aumônerie de l'armée

Une partie de l'armée a été mobilisée par le Conseil fédéral afin d'épauler le système de santé civil et le Département des finances pour sécuriser les frontières dans le cadre de l'engagement appelé CORONA 20.

L'armée a donné pour instruction au chef de l'aumônerie de l'armée de mobiliser son personnel en même temps que les troupes. Le personnel de l'aumônerie de l'armée a été à la disposition des troupes en service jusqu'à ce que celles-ci soient libérées de leur service d'appui.

c) Soins palliatifs/Gériatrie palliative/Établissements médicaux-sociaux/Hôpitaux/Maisons de retraite

Durant le confinement, les ministres en paroisse se sont vu refuser l'accès à de nombreux hôpitaux et maisons de retraite.

Afin d'assurer l'accompagnement spirituel dans les unités de soins palliatifs pendant la crise, diverses mesures ont été prises en de nombreux endroits : organiser les services de garde en collaboration avec l'équipe de psychologie en matière d'accompagnement en fin de vie et d'accompagnement des proches ; établir des déroulements pour des services funèbres individuels ; élaborer des lignes directrices permettant aux proches de dire au revoir aux personnes mourantes ou décédées atteintes par le coronavirus, et ce, malgré l'interdiction de visites ; réaliser des flyers indiquant comment joindre les services d'aumônerie ; mettre à disposition des textes de prières spécifiques dans l'espace de prière.

L'interdiction des visites a représenté un défi de taille pour l'équipe soignante des unités de soins palliatifs. Par exemple, lors de la détérioration de l'état d'une personne, l'équipe soignante a dû obtenir l'aval du médecin-chef pour autoriser les proches à lui rendre visite. De manière générale, le contact avec les proches était très lourd à gérer : même si l'équipe soignante était pleinement en mesure de comprendre les préoccupations et besoins des patients et patientes et de leurs proches, elle avait pour tâche de leur expliquer les mesures et d'appliquer les restrictions. C'est là où la question (à laquelle il est impossible de donner une réponse universelle) est devenue brûlante : jusqu'où la règle générale s'applique-t-elle et à partir de quel moment le bien-être individuel l'emporte-t-il ?

Dans les établissements médicaux-sociaux et dans les services de gériatrie palliative, l'interdiction des visites a souvent été appliquée au détriment de la dignité et de l'autonomie de leurs résidents et résidentes : les personnes étaient isolées et n'étaient pas autorisées à quitter l'établissement, et les activités de groupe étaient soumises à des restrictions. Les visites n'étaient autorisées qu'à travers une fenêtre de plexiglas et étaient limitées dans le temps. Par ailleurs, cette possibilité d'entrer en contact s'avérait inutile pour les personnes atteintes de démence. Celles-ci n'étaient pas en mesure de réaliser qu'on leur rendait visite.

3.4.2 Évaluation

a) Centres fédéraux pour requérants d'asile

Les aumôniers et aumônières ont surmonté cette situation exigeante en faisant preuve de flexibilité, d'un fort engagement et de créativité. Ici et là, ils ont exploré de nouveaux moyens d'entrer en contact avec les requérants d'asile et de les accompagner et ont expérimenté de nouvelles choses. Lorsqu'il était difficile, voire plus possible de rencontrer les requérants en personne, la communication se faisait par exemple par courrier électronique, par téléphone ou à l'aide de flyers.

En dehors des murs des CFA, les aumôniers et aumônières exerçant dans le domaine de l'asile ont pu avoir de vifs échanges d'expériences et ainsi apprendre les uns des autres, se soutenir et s'encourager mutuellement. Une aumônière exerçant dans un CFA a pris l'initiative très tôt de rédiger un guide sur la manière de traverser la crise du coronavirus dans les CFA. Pour ce faire, elle s'est inspirée des premières expériences du réseau des aumôniers et aumônières des CFA et elle les a mises à la disposition de tous les aumôniers et aumônières.

En outre, les aumôniers et aumônières se trouvaient dans une situation dont la tendance était la suivante : mieux ils étaient organisés sur le plan structurel dans leur Église et dans les paroisses, et plus la collaboration avec la direction du centre et l'organisation chargée de l'encadrement était établie, mieux le flux d'informations entre les différents acteurs fonctionnait et plus il était possible de se soutenir mutuellement au commencement de la crise du coronavirus.

La crise a démontré à quel point les aumôniers et aumônières remplissent leur fonction de témoins critiques, s'engagent auprès des personnes dans leurs situations et difficultés concrètes, honorent leurs responsabilités dans les CFA et combien leur rôle est précieux dans le domaine de l'asile.

b) Aumônerie de l'armée

Dans le cadre de l'engagement de l'armée CORONA 20, l'aumônerie de l'armée a fait un très bon travail qui a été reconnu en tant que tel. La gamme complète de ses prestations a été sollicitée pour servir l'ensemble du personnel de l'armée. Au sein de l'armée, l'aumônerie de l'armée participe au processus dit *Lessons Learned* (retour d'expérience) et y partage ses expériences en la matière.

*c) Soins palliatifs/Gériatrie palliative/Établissements médicaux-sociaux/
Hôpitaux/Maisons de retraite*

Comme le nombre de personnes atteintes du Covid-19 est resté raisonnable dans l'ensemble, les interventions spéciales ne se sont pas avérées nécessaires et l'accompagnement spécifique habituel est resté possible. En revanche, si le nombre de décès avait encore augmenté, un tel accompagnement individuel n'aurait plus été possible.

Les tâches de l'aumônerie en tant que telles n'ont pas changé de manière significative. En revanche, en raison de l'interdiction de visites, les aumônières et aumôniers étaient les seules personnes à disposition pour des entretiens. De ce fait, les rencontres sont devenues plus intenses, plus personnelles et plus denses : elles se caractérisaient par l'expérience de la vulnérabilité. Étant donné que, dans de nombreux endroits, les ministres paroissiaux n'avaient pas accès aux maisons de retraite, il n'a pas été possible d'y offrir un service d'aumônerie.

Dans le même temps, de nombreuses personnes ont vécu les mesures de protection comme une diminution de leur qualité de vie : âgées ou malades, elles se trouvaient à une étape de leur vie où le fait de pouvoir recevoir la visite des membres de leur famille leur paraissait plus important que de prévenir un risque d'infection.

3.4.3 Impulsions

a) Centres fédéraux pour requérants d'asile

En cas de pandémie

Au sein de l'EERS, la personne responsable du dossier peut jouer un rôle important dans le recueil, le traitement et la diffusion d'informations utiles pour aider les aumôniers et aumônières à faire face à une telle situation de crise.

Composé des trois Églises reconnues, de la Fédération suisse des communautés juives (FSCI) et du SEM, le Comité Mixte est chargé d'accompagner la mise en œuvre de l'aumônerie dans les CFA. Cet organisme a été une importante plateforme à disposition de ses membres pour que ces derniers puissent échanger pendant la crise. En outre, elle a permis aux Églises et à la FSCI de communiquer au SEM les interrogations, les préoccupations, voire même les critiques concrètes émises par les aumôniers et aumônières à propos de la situation dans les CFA.

La personne responsable du dossier à l'EERS doit non seulement suivre de près de telles situations de crise ou des situations similaires et leur évolution et réagir aux questions et aux préoccupations des aumôniers et aumônières, mais il lui incombe également de prendre l'initiative de contacter les aumôniers et aumônières ainsi que les membres du Comité Mixte, afin d'avoir une vue d'ensemble de la situation le plus tôt possible et d'être prête à passer à l'action.

En général

En ce qui concerne l'aumônerie dans les CFA, l'objectif est de soutenir et d'accompagner au mieux les aumôniers et aumônières dans l'exercice de leur ministère spécialisé. Mais il s'agit parfois aussi d'accueillir les préoccupations et les interrogations des aumôniers et aumônières à propos de la procédure d'asile, l'application du droit d'asile et la politique d'asile en général, et à y répondre ou à y donner suite dans la mesure du possible avec le soutien des services spécialisés des Églises, de leurs œuvres d'entraide et d'autres organisations engagées dans le domaine de l'asile. Le ou la responsable compétente au sein de l'EERS met alors à disposition ses compétences de coordination et de médiation.

En raison de son affectation et de sa constitution fondée sur le partenariat, le Comité Mixte n'est pas en mesure de traiter les questions et les problèmes qui ne relèvent pas directement du fonctionnement des CFA ou du domaine de compétence des responsables du SEM représentés au sein du Comité, ni de communiquer les préoccupations à propos de la politique

d'asile en général. Les questions concernant la politique d'asile et de migration doivent donc être traitées non pas par le Comité Mixte, mais au sein des réseaux spécialisés et des organisations partenaires des Églises. Si l'objectif est d'exercer une influence sur le plan politique, cette dernière doit être communiquée par l'intermédiaire des canaux prévus à cet effet. Durant la pandémie, il est apparu que mieux les aumôniers et aumônières étaient organisés sur le plan structurel au sein de leur Église et de leurs paroisses, et plus la collaboration avec la direction du centre et l'organisation chargée de l'encadrement était établie, mieux le flux d'informations entre les différents acteurs fonctionnait, et plus il était possible de se soutenir mutuellement au début de la crise du coronavirus. De façon générale, il est recommandé de tisser et de consolider les liens structurels entre les aumôniers et aumônières exerçant dans le domaine de l'asile et les Églises cantonales et paroisses.

b) Aumônerie de l'armée

L'armée a besoin d'une aumônerie forte. Tous les partenaires en ont pris conscience au plus tard lors de la crise du coronavirus. Pour de bonnes raisons, l'armée a créé une base solide sur laquelle l'aumônerie de l'armée peut s'appuyer pour entrer en dialogue avec les Églises et les communautés religieuses et motiver ces dernières – à condition toutefois qu'elles soient disposées à partager les fondements et les principes de l'aumônerie de l'armée – à soutenir activement le recrutement du personnel de milice pour l'aumônerie de l'armée.

Celle-ci a besoin de suffisamment de personnel aussi bien en temps normal que dans une situation extraordinaire. Les employeurs civils doivent créer les conditions qui garantissent que ce personnel soit effectivement en mesure d'accomplir sa mission sous la direction de l'armée ou de l'aumônerie de l'armée (par ex. en prévoyant les remplacements en cas d'absence militaire).

c) Soins palliatifs/Gériatrie palliative/Établissements médicaux-sociaux/Hôpitaux/Maisons de retraite

La phase de confinement a montré à quel point il est important d'entretenir de bonnes relations entre les directions d'institutions et les aumôniers et aumônières issus de l'aumônerie spécialisée ou exerçant en tant que ministres en paroisse. Pour mieux résister aux tempêtes en cas de crise, il importe d'entretenir et de renforcer la qualité de ces relations en amont, lorsque les circonstances sont normales.

D'autres canaux permettant de proposer des services d'aumônerie, comme par ex. par téléphone, ont par la force des choses gagné de l'importance pendant le confinement – ce qui a, par ailleurs, révélé leur potentiel, qui jusqu'à présent n'a pas toujours été perçu comme tel. Il serait judicieux d'examiner comment l'utilisation de ces canaux pourrait être encouragée et développée.

3.5 Relations œcuméniques en Suisse

3.5.1 Description

La collaboration avec les partenaires œcuméniques durant la phase initiale de la pandémie avait pour objets (a) les projets autour de l'action « Pâques – Lumière d'espérance » ; et (b) les tâches relatives aux plans de protection dans le cadre des cultes.

- a) La CES, l'Église catholique-chrétienne (CKath) et l'EERS avaient l'ambition de lancer ensemble l'action « Pâques – Lumière d'espérance ». Au final, les Églises ont participé de manière différenciée aux divers éléments de cette action : alors que la CES a participé uniquement aux « Lumière de Pâques » et aux « Cloches pascales », la CKath a participé à l'ensemble des quatre éléments proposés par l'EERS. Les associations d'Églises libres n'ont pas été impliquées dans les préparatifs dès le début (et en ont été irritées), mais elles ont pris le train en marche et se sont jointes au projet sans heurts. Bien qu'elle n'ait pas participé à la mise au point de l'action, la CTEC a diffusé les différents éléments auprès de ses membres.
- b) Lorsque l'interdiction de manifestation a été assouplie, il était à nouveau possible de célébrer des offices religieux – mais toujours en respectant les obligations dictées dans le plan de protection-cadre de l'OFSP. Il était donc nécessaire d'adapter ce plan de protection à chacune des confessions. Durant la période de rédaction des premières versions des plans de protection (fin avril/début mai), quelques échanges ont eu lieu entre l'EERS et la CES. Malgré cela, la CES n'a pas manifesté d'intérêt pour une coopération en la matière. Dès lors, aucune disposition commune n'a été prise en la matière.

Dès le début, les échanges à ce sujet entre l'EERS, les associations d'Églises libres et la CTEC se sont déroulés sans heurts, et ce jusqu'à la fin. Ces trois institutions ont partagé les unes avec les autres le matériel qu'elles avaient déjà à disposition respectivement (y compris les ébauches).

3.5.2 Évaluation

Les deux exemples ci-dessus permettent de tirer les conclusions suivantes :

- a) Selon la taille et la perception que l'organisation concernée a d'elle-même, la collaboration avec elle peut être plus ou moins contraignante.
- b) Les actions ont été largement couronnées de succès, bien que la collaboration avec la CES ait été assez exigeante.

Des discussions avec la CES à propos de la campagne « Pâques – Lumière d'espérance » se sont déroulées à différents niveaux :

- i. Le président du Conseil a conclu des accords avec le président de la CES (mais ceux-ci n'ont pas toujours été communiqués à la chancellerie).
- ii. En ce qui concerne les questions opérationnelles, la responsable de la communication de l'EERS a été en contact avec son homologue de la CES.
- iii. Lorsqu'ils n'arrivaient pas à se mettre d'accord, les faits étaient exposés aux directions des deux organisations. En raison des différents échelons impliqués ainsi que des processus de travail complexes (du moins de l'avis de l'EERS) au sein de la CES, la coopération était ralentie et peu productive.

Le fait qu'il n'y avait qu'une seule personne de contact auprès des autres partenaires (la CKath/les Associations d'Églises libres/la CTEC) a grandement facilité le processus consistant à trouver un accord. Les différents niveaux de l'EERS ont par contre représenté un défi pour ces différents partenaires.

La remarque critique précitée concernant la taille et l'image de soi de l'organisation doit également s'appliquer à l'EERS : en raison de la multiplicité des voies de communication employées à différents niveaux, le processus consistant à trouver un accord avec la CES s'est déroulé dans un contexte particulièrement complexe.

3.5.3 Impulsions

En cas de pandémie

La complexité des rapports entre l'EERS et la CES aux différents niveaux de l'organisation s'est avérée contre-productive dans un contexte de crise. À l'avenir, il conviendrait de clarifier les TCR (tâches/compétences/responsabilités) de manière plus approfondie. Des canaux de communication devraient être clairement définis au préalable, puis utilisés de manière contraignante.

En général

Dans les deux cas précités (à savoir, les projets dans le cadre de la campagne « Pâques – Lumière d'espérance » et les tâches relatives aux plans de protection lors des cultes), les contacts avec les organisations œcuméniques partenaires étaient parfois le fruit du hasard. En effet, il est arrivé que tout le monde soit impliqué, que les Églises libres rejoignent les rangs dans un deuxième temps, que les Églises libres soient impliquées dès le départ, mais pas les Églises catholiques-chrétiennes.

Il faudrait mettre en place un système permettant de convenir rapidement d'un accord œcuménique au sein de structures solides. Il conviendrait notamment de résoudre la question de fond suivante : qui doit être contacté, quels sont les processus de décision et qui prend la responsabilité de diriger les tâches de communication et de rédaction ?

3.6 Œuvres et relations internationales

3.6.1 Description

La pandémie n'a pas entraîné de changements particuliers dans les relations de travail que l'EERS entretient avec les œuvres : les réunions se déroulaient tantôt sur Zoom, tantôt en présentiel. En ce qui concerne les relations internationales, en revanche, il a fallu renoncer à la visite de délégations des Églises partenaires pour célébrer le centenaire de la Fédération des Églises protestantes de Suisse, ainsi qu'à quelques voyages au sein de l'Europe. D'autres rencontres ou réunions ont eu lieu sur Zoom.

Sur le plan œcuménique, les applications Skype ou Zoom avaient déjà largement été utilisées auparavant, et leur emploi est aujourd'hui devenu la norme. L'assemblée générale du Conseil œcuménique des Églises (COE) a dû être reportée d'un an, et l'assemblée générale du Comité central a été reportée deux fois, ce qui a entraîné des difficultés considérables d'ordre organisationnel et financier.

Les agences et missions du COE, de même que l'EERS, ont lancé des appels aux dons de solidarité en faveur des personnes malades ou des Églises partenaires. Mission 21 a développé sur son site internet un projet vidéo baptisé « Signes d'espérance ». La campagne œcuménique de Pain pour le prochain (PPP) a souffert des circonstances, mais PPP a lancé un appel aux dons et a diffusé des informations sur la situation dans laquelle se trouvent ses organisations partenaires. Lancée par l'entraide protestante suisse (EPER), la campagne « Covid » visant à soutenir des projets en Suisse et à l'étranger, a permis de récolter des dons à hauteur de 1,5 million de francs suisses, et DM-échange et mission a fait de même avec la participation de l'EERS.

Pour sa part, l'EERS a lancé le projet « Aide de Pâques » (Lesbos et HEKS-EPER), qui a reçu des dons d'une valeur d'environ 400 000 francs. Le nombre de virements bancaires en ligne a explosé. Dans le cadre du projet « Aide de Pâques », il convient de mentionner le supplément spécial que la

Neue Zürcher Zeitung a publié en vue du culte télévisé de Pâques : y était publié un code QR permettant de faire des dons, une méthode manifestement très appréciée.

Des actions similaires ont été lancées par toutes les organisations œcuméniques, notamment parce que la plupart des Églises dans le monde ne disposent pas de revenus issus des impôts ecclésiastiques, mais vivent principalement des dons hebdomadaires à l'échelle locale.

Sur le plan liturgique, de nombreuses initiatives ont été lancées à l'instar de ce qui s'est passé en Suisse par le biais d'internet, YouTube, Facebook, etc. Une discussion théologique a également été menée à propos de la communion virtuelle et/ou à domicile.

Plusieurs organisations œcuméniques (par exemple la CMER, la Conférence des Églises européennes, le COE, la Fédération luthérienne mondiale) ont organisé des conférences en ligne ou publié des documents sur les conséquences de la pandémie sur les Églises et les leçons à en tirer.

3.6.2 Évaluation

Les campagnes de dons ont toutes été couronnées de succès. Même si elles nécessitaient un certain apprentissage, les séances sur Zoom ou les conférences téléphoniques se sont déroulées sans difficultés majeures, à l'exception de la qualité parfois médiocre de la connexion. Un contact visuel direct, et non pas seulement verbal, était nécessaire à chaque réunion au cours de laquelle des négociations et des accords devaient être conclus. Étant donné que toutes les personnes sont visibles par toutes les autres, il est important de prêter attention au langage non verbal.

Si la plupart des Églises ont mobilisé des ressources considérables et fait preuve d'une grande créativité, elles poursuivaient manifestement l'objectif tacite de continuer de faire les mêmes choses qu'avant, mais d'une manière différente. En fin de compte, elles ont concentré leurs efforts pour continuer de « fonctionner », sans se rendre compte que c'était précisément ce qui

donnait l'impression qu'elles avaient peu d'importance sur le plan systémique. Seules quelques-unes de ces Églises ont saisi l'occasion pour se poser des questions fondamentales, de tout mettre à plat en quelque sorte, et de réfléchir à ce qui est vraiment sensé et nécessaire dans un tel contexte.

3.6.3 Impulsions

En cas de pandémie

De toute évidence, toutes les organisations partenaires ne disposaient pas d'un équipement numérique de qualité. Les Églises et les institutions devraient investir dans ce domaine, notamment dans les infrastructures et la formation, afin que, dans des situations similaires, la transition vers le numérique puisse se dérouler plus rapidement et sans heurts.

En général

Sur le plan *opérationnel*, il serait judicieux d'envisager de tenir davantage de colloques œcuméniques virtuels à l'avenir, car cela permettrait d'économiser les frais de déplacement et d'hôtel considérables que cela entraîne.

Sur le *fond*, la crise pandémique a mis en évidence certaines thématiques jusqu'alors négligées et que les Églises devraient approfondir aussi bien à l'échelle nationale qu'au niveau international :

- La question de la solidarité entre les différentes parties du « Corps du Christ » sur le continent ainsi qu'à travers le monde. Dans plusieurs régions du monde, des membres de l'Église n'avaient rien à se mettre sous la dent (en Syrie, au Liban, en Ukraine, au Portugal...), tandis que les autres Églises étaient impuissantes à les aider.
- La nécessaire remise en question de l'idéalisation de l'individu fort et toujours en bonne santé, mais également de l'isolement forcé – pas toujours justifié – des victimes de maladies ainsi tenues à distance des personnes capables de leur venir en aide.

- L'idéalisation d'un état de santé normatif s'appliquant à la population générale, mais qui, en réalité, est perçu comme un simple « instrument » servant à maintenir la production économique au plus haut niveau.
- Le modèle économique normatif basé sur l'acquisition de biens qui ne sont pas – ou pas autant qu'il le prétend – indispensables à la vie. Derrière ce modèle se cache l'hypothèse selon laquelle notre économie s'effondrerait si seuls les produits de première nécessité étaient achetés et vendus.
- La protection et l'encouragement des « petits » métiers essentiels à maintenir en vie les systèmes économiques, sociaux, sanitaires et culturels.

3.7 Formation

3.7.1 Description

Le présent chapitre porte sur certains retours d'information concernant la formation de base et la formation continue des ministres et des catéchètes. Cette formation est souvent réalisée sous forme de collaborations à l'échelle régionale, tandis que l'enseignement religieux à proprement parler et la formation d'adultes informelle sont toutes deux dispensées à un niveau local.

Ces deux groupes professionnels, à savoir les catéchètes et les ministres, ont vécu les effets de la crise du coronavirus de façon similaire. Dans un premier temps, les séances de formation de base et continue ont dû être annulées du jour au lendemain. Par la suite, elles ont très rapidement été modifiées et en partie réalisées sous forme virtuelle. Différents formats ont été employés à cet effet :

- Un coaching vidéo individuel en lieu et place d'un coaching de groupe ;
- L'apprentissage autonome de contenus avec la possibilité d'engager une discussion virtuelle par la suite en lieu et place de journées de formation entières, agrémentées de conférences et d'échanges ;
- La soumission par écrit de réflexions ou de contenus suivie d'un échange virtuel en lieu et place de brèves présentations en plénum ;
- Des activités formatives en petits groupes et plus courtes, plutôt que réparties sur une journée entière et pour l'ensemble du groupe ;

Divers outils en ligne ont également été testés, allant de la vidéoconférence traditionnelle aux plateformes d'apprentissage, en passant par les outils de création de didacticiels.

3.7.2 Évaluation

Comme dans d'autres secteurs, la crise du coronavirus a creusé le fossé déjà existant entre les personnes qui maîtrisent la technologie et celles qui sont réticentes à son utilisation, y compris dans le domaine de la formation. D'une part, ce fossé reflète les différences entre les générations. Certains pasteurs stagiaires ont par exemple essayé sans succès de mettre en ligne des activités au sein de leurs communautés. D'autre part, il est le produit d'une attitude fondamentalement réticente à l'égard des outils numériques en général. En effet, tous les formateurs et formatrices ne sont pas enthousiastes à l'utilisation d'outils numériques. Dans l'ensemble, la crise du coronavirus a néanmoins fortement renforcé l'utilisation des outils numériques dans le secteur de la formation.

La formation en mode virtuel a un grand potentiel : certaines personnes apprennent de manière plus ciblée, les longs trajets ne sont plus nécessaires et les dates peuvent être proposées de manière plus flexible. Elle présente toutefois des inconvénients : la vidéoconférence est plus astreignante que les séances en présentiel. Les formations en mode virtuel ne sont pas très adaptées aux groupes de grande taille (exceptés aux exposés en mode frontal où l'interaction n'a pas d'importance). Et elles fonctionnent bien surtout si le groupe se connaît déjà. L'enseignement à distance ne peut donc pas remplacer l'enseignement en présentiel. Utilisé à bon escient, il peut cependant constituer une composante intéressante du parcours de formation.

3.7.3 Impulsions

En cas de pandémie

Lors de toute inscription à une formation, il faut s'assurer que tous les participants et participantes soient suffisamment équipés sur le plan technique pour pouvoir participer à des séances en ligne. Au moment de mandater des intervenants et des intervenantes, il est nécessaire de préciser s'il leur est envisageable de transmettre le contenu de leur intervention par voie virtuelle.

En général

Les questions et les défis survenus durant la pandémie méritent de faire l'objet d'une réflexion approfondie, dont les résultats devraient ensuite être mis en œuvre :

- En raison de la diminution des ressources, les formations proposées devront désormais se dérouler à une échelle encore plus régionale. Les plateformes d'apprentissage telles que Moodle peuvent constituer une bonne solution à cet égard. Plutôt que d'avoir une plateforme d'apprentissage pour chaque Église membre, ce serait l'occasion de mettre en place une seule et même plateforme pour toute la Suisse, ou du moins pour chacune des régions linguistiques.
- Au vu de leur format particulier, les séances de formation en mode virtuel doivent se distinguer des formations en présentiel sur le plan pédagogique. Les résultats des travaux de recherche effectués dans ce domaine devraient être mis à la disposition des personnes responsables de la formation, puis dûment appliqués.
- Au moment de planifier les futures formations de base et continue, il serait judicieux de toujours envisager une forme hybride. Cela permettra non seulement de réduire le nombre de longs trajets, qui, même en transports publics, se justifient de moins en moins sur le plan écologique, mais également d'expérimenter des formes virtuelles de formation déjà pendant sa propre formation de base ou formation continue.

3.8 Communication

3.8.1 Description

Les responsables de la communication de l'EERS et des Églises membres s'accordent pour tirer la principale conclusion suivante : il n'a été possible de s'appuyer sur la communication que dans la mesure où elle était déjà en place de manière efficace avant la pandémie.

Les équipes de communication de l'EERS et des Églises membres ont vécu la crise du coronavirus comme une période très intense. Les journées de travail étaient longues, et le travail a souvent débordé sur le weekend, pour maintenir à jour les informations qui changeaient en continu et rédiger le nombre croissant de communiqués de presse.

Jamais auparavant les échanges ont-ils été aussi intenses entre les trois niveaux de l'Église : local, cantonal et national. Pour une fois, il s'agissait non plus de politique d'Église, mais de contenus. La collaboration avec les Églises membres, tant au niveau national que cantonal, s'est avérée satisfaisante dans l'ensemble. Le bon sens ainsi que la spontanéité ont été appréciés. En situation de crise, il est particulièrement important d'avoir pu régler un maximum de choses en amont et d'avoir défini des processus clairs.

L'ensemble de la communication est passé au numérique du jour au lendemain, ou presque. Des pages supplémentaires consacrées au thème du Covid-19 ont été ajoutées aux sites internet institutionnels, ce qui a permis de fournir aux Églises cantonales et aux paroisses les informations nécessaires sur la manière de gérer la crise.

Les responsables de la communication des Églises membres ont fait office de relais d'information et de traduction des décisions et directives de la Confédération entre les Églises cantonales et les paroisses. Les paroisses ont adressé aux services de communication diverses demandes concrètes concernant l'application des décisions fédérales et des plans

de protection dans le cadre des cultes. Les paroisses avaient des attentes respectives très différentes à l'égard des Églises cantonales. Certaines paroisses revendiquaient leur autonomie, tandis que d'autres auraient souhaité recevoir beaucoup plus d'aide et de soutien.

Parfois dépassées sur le plan numérique, les services de communication ont dû réagir rapidement. L'expérience montre que la formation peut de plus en plus se dérouler virtuellement. Il est intéressant de noter que les personnes âgées sont plus à l'aise en ligne que ce qui était communément admis. En général, les offres en ligne tels que les cultes ou les recueils ont été bien accueillies. La collaboration éprouvée et de longue date avec la SRF et la RTS a parfaitement fonctionné. Les cultes télévisés et en ligne sont désormais considérés comme des éléments importants.

3.8.2 Évaluation

En matière de communication, il est particulièrement important de soigneusement définir les processus, les interfaces, les responsabilités et la collaboration entre les différents niveaux ainsi qu'au sein des équipes de communication. Cela permet de s'appuyer sur des processus de prise de décision et des synergies clairement établies. Le télétravail a également fait ses preuves dans le domaine de la communication : il a permis d'augmenter la productivité d'environ 30 % dans certains cas, grâce à une bonne organisation préalable du travail en équipe.

Au vu des retours positifs concernant les célébrations en ligne, la question est aujourd'hui de savoir comment maintenir le contact avec les personnes qui ont pris part aux cultes en ligne ou télévisés durant la pandémie. Dans le cadre d'un atelier qui s'est déroulé à la fin du mois de septembre 2020 en Suisse alémanique, les expériences relatives aux célébrations télévisées et en ligne ont été recueillies et évaluées en collaboration avec le *Zentrum für Kirchenentwicklung* (ZKE) de l'Université de Zurich et les *Reformierte Medien*. Ont été invités à participer à cet atelier les responsables de la communication ou les responsables de l'organisation et de la production des cultes télévisés des Églises de Suisse alémanique ayant produit des

cultes au niveau cantonal, ainsi que des représentants et représentantes du ZKE, de l'EERS, des *Reformierte Medien* et du *Kompetenzzentrum Liturgik* de l'Université de Berne.

Pendant la crise du coronavirus, on a vu se multiplier les signes d'un problème qui se profilait depuis plusieurs années : de manière générale, les Églises et les paroisses ne disposent d'aucune base de données fiable concernant leurs membres. Il est de moins en moins possible de trouver les adresses dans le bottin téléphonique, car les ménages sont toujours plus nombreux à renoncer aux lignes téléphoniques fixes.

3.8 3 Impulsions

En cas de pandémie

Afin de prévenir la surcharge de travail et les conflits, il est indispensable de déterminer les processus et les responsabilités aussi clairement que possible, tant au sein des équipes de communication qu'entre les différents niveaux de communication de l'EERS (local, cantonal et national).

Il faudrait réfléchir à la possibilité d'élaborer un outil en ligne commun qui serait « en veille » et qui, en cas de crise, pourrait rapidement être mis en service de manière à transposer l'Église sur internet. La plateforme mise en place par les *Reformierte Medien* pourrait servir de modèle en la matière.

En général

Bien que déjà solidement établie, la collaboration entre le service de communication de l'EERS et les responsables de la communication des Églises membres mérite d'être renforcée encore davantage. Cela permettrait de consolider la confiance mutuelle nécessaire en temps de crise.

Engagées en septembre 2020 dans le cadre d'un atelier, les réflexions de fond sur les cultes télévisés et en ligne devraient être poursuivies et éventuellement couvrir toute la Suisse. Le but serait de produire des cultes en ligne moins nombreux, mais de très bonne qualité.

La présence sur internet de l'EERS et des Églises membres doit être continuellement mise à jour, tant en termes de contenu que de technologie : car ainsi elle fonctionnera avec la plus grande efficacité possible en temps de crise. Il serait utile de disposer d'une plateforme d'envergure nationale sur laquelle les utilisateurs et utilisatrices pourraient se connecter moyennant un identifiant et qui aurait pour objectif d'encourager la collaboration entre les Églises en temps de crise. Fondamentalement, les Églises ne peuvent plus se permettre de favoriser les médias traditionnels au détriment de la communication numérique.

Il est encore possible d'améliorer la collaboration avec Médias-Pro et les *Reformierte Medien*.

La question des bases de données concernant les membres devra être traitée dans un avenir proche.

3.9 Les questions de genre

3.9.1 Description

La crise du coronavirus a souligné les inégalités entre les genres qui persistent dans un certain nombre de domaines :

- En effet, la majorité des femmes travaillent dans des secteurs mal rémunérés ou précaires : les soins de santé, l'entretien et le nettoyage, les prestations d'assistance aux personnes et la vente au détail. Toutefois, ce sont précisément ces domaines qui se sont avérés particulièrement utiles sur le plan systémique lors de la crise du coronavirus. Ainsi, malgré les bas salaires et les horaires de travail irréguliers, les femmes ont été davantage exposées au nouveau coronavirus.
- Même en l'absence de crise économique, les femmes sont plus exposées au risque de vivre dans la pauvreté. Lorsque la sécurité des salaires et l'emploi deviennent plus précaires, les femmes sont plus touchées que les hommes, surtout lorsqu'elles sont célibataires ou éduquent leurs enfants seules.
- Lorsque la vie tout entière – ou presque – se replie dans l'enceinte de son propre domicile, les anciens stéréotypes de genre réapparaissent de plus belle. La charge supplémentaire que constituent l'enseignement à distance, la garde d'enfants et la préparation de tous les repas a pesé plus lourdement sur les épaules des femmes que sur celles des hommes. Car même avant la crise, la plupart des tâches domestiques et de garde d'enfants étaient effectuées par les femmes.
- Les femmes sont plus souvent victimes de violence domestique que les hommes. Le risque de violence domestique a augmenté au même rythme que la vague de la pandémie. Malgré l'absence de chiffres définitifs pour la Suisse, on peut supposer que, comme dans nos pays voisins, la violence domestique a également augmenté en Suisse pendant le confinement. L'EERS et ses Églises membres ont participé à la diffu-

sion de la campagne de sensibilisation menée par la *task force* de la Confédération pour lutter contre la violence domestique pendant le confinement.

- En général, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à s'engager en tant que bénévoles dans des projets ou des prestations de soutien, et le font plus souvent, même au sein de l'Église. Durant la pandémie, l'offre de ces services a augmenté en de nombreux endroits de manière à pouvoir porter assistance aux groupes à risque dans leur vie de tous les jours. Et ce sont des femmes qui ont effectué la plus grande partie de ce travail de *care* non rémunéré.

3.9.2 Évaluation

Il se peut que le durcissement de la conjoncture économique pousse les femmes à quitter leurs emplois à temps partiel mal rémunérés, ce qui leur permet d'économiser l'argent qu'elles destinaient initialement à la garde de leurs enfants. Le fait que les femmes se retirent encore davantage de la vie active marque un recul sur le plan de l'égalité des genres et a pour conséquence à plus long terme de réduire la pension de retraite de ces femmes.

Lorsqu'ils sont mixtes, il semble que les organes décisionnels soient plus efficaces dans leur travail de direction, surtout en situation de crise. Cela est peut-être dû au fait que l'interaction de deux mondes d'expérience différents conduit à des décisions plus mûres et plus équilibrées. De ce fait, la composition des organes et des équipes devrait être mixte, en particulier aussi dans les Églises.

3.9.3 Impulsions

En cas de pandémie

Les Églises devraient veiller à ce que le travail bénévole, dont la demande augmente en situation de crise – par ex. dans le domaine du *care* – ne soit pas majoritairement effectué par des femmes. Car ces dernières doivent

aussi faire face à la charge de travail supplémentaire qui les attend dans leur sphère privée.

Dans les situations de crise, les Églises devraient, en tant qu'employeurs, veiller à ce que leurs collaborateurs et collaboratrices puissent aménager leur temps de travail (si nécessaire en réduisant leur temps de travail sans diminution de leur salaire) de manière à pouvoir assurer, si nécessaire, la garde des enfants.

En cas de confinement, les ministres doivent être particulièrement attentifs aux signes de violence domestique.

En général

De manière générale, les Églises doivent continuer à œuvrer pour réduire les inégalités de genre, afin de mieux partager la double charge de travail qu'assument les femmes (leur emploi et les travaux ménagers/la garde d'enfants). En tant qu'employeurs, les Églises devraient, par exemple, faire en sorte que les femmes et les hommes aient accès à des emplois à temps partiel attrayants, car cela permettrait de rompre avec la répartition traditionnelle des rôles (les travaux ménagers et la garde d'enfants vs. l'emploi rémunéré/le rôle d'entretenir la famille sur le plan économique). Cela aurait également pour effet de rendre les familles plus résistantes face au stress et aux crises.

Les Églises doivent en outre continuer de veiller à ce que la composition de leurs organes soit équilibrée. Car en situation de crise, ces organes pourront ainsi tenir compte des préoccupations et contraintes de la société dans toute sa diversité, et ainsi prendre des décisions plus mûres.

3.10 Environnement – durabilité

3.10.1 Description

Au cours des deux ou trois dernières années, les questions concernant l'environnement et le développement durable ont plus que jamais mobilisé de nombreuses personnes dans le monde entier. En Suisse aussi, les jeunes sont d'abord descendus dans la rue pour manifester et faire la grève, puis d'autres générations se sont jointes à eux. Dans les Églises, le thème de la protection de l'environnement a suscité un regain d'attention après avoir été quelque peu oublié. De nombreuses paroisses ont visiblement participé aux manifestations sur le climat.

La crise du coronavirus a fait passer les préoccupations environnementales au second plan dans les médias. Le confinement mondial a néanmoins eu un impact positif à court terme sur l'environnement : les émissions de CO₂ issues de l'industrie, des transports et de l'aviation ont diminué. Cependant, au fur et à mesure que les mesures de protection s'assouplissaient, les émissions de gaz à effet de serre regagnaient peu à peu le taux qu'elles avaient atteint auparavant. Le réchauffement climatique reste donc une menace imminente qui causera des dommages bien plus importants à l'humanité et à la nature que le nouveau coronavirus.

Lors de la session d'été 2020, le Parlement a non seulement traité les objets particuliers liés au Covid-19, mais a également discuté de la loi sur le CO₂, jusqu'alors controversée. La loi ne pourra pas, à elle seule, mettre un terme au réchauffement climatique, car ses objectifs ne sont pas assez ambitieux pour cela. En revanche, elle constitue un premier pas et émet un signal clair.

Le Conseil de l'EERS, lui aussi, a abordé la question du développement durable à plusieurs reprises au printemps 2020. Il a pris plusieurs décisions sur le sujet et a adopté des lignes directrices en matière de protection de l'environnement pour l'EERS. C'est sur la base de ces lignes directrices que va être élaborée la documentation en vue de l'obtention du label « Coq vert ».

3.10.2 Évaluation

À l'heure actuelle, on ne sait toujours pas dans quelle mesure l'apparition et la propagation du nouveau coronavirus sont liés au réchauffement climatique. En revanche, il ne fait aucun doute que la crise climatique sera bien plus grave que la crise du coronavirus.

À cet égard, l'EERS et les Églises ne sont que des figurants de second plan qui sont néanmoins tout à fait capables d'effectuer un travail de sensibilisation et de mobilisation, et de gérer leurs activités, leurs prestations et leurs biens immobiliers de manière exemplaire, c'est-à-dire en réduisant la consommation d'énergie au minimum. Les Églises peuvent agir pour faire en sorte que le développement durable soit traité comme une question prioritaire, et pour inspirer et accompagner de profonds changements, non seulement dans les comportements des individus, mais également sur le plan existentiel. Pour les Églises, la crise climatique représente un défi de taille aussi en termes d'accompagnement spirituel.

3.10.3 Impulsions

En cas de pandémie

Les Églises ayant élaboré un plan de gestion de la protection de l'environnement, ou celles qui y travaillent actuellement, devraient y inclure la gestion des crises.

En général

Diverses Églises ont déjà choisi de traiter le développement durable comme sujet prioritaire pour ces prochaines années et l'ont ancré dans les objectifs de législation. Les Églises devraient prendre en compte ce thème préoccupant de manière plus large, et participer aux débats socio-politiques ainsi qu'aux manifestations et actions réalisées par la société civile à ce sujet. Concrètement, les paroisses et les Églises cantonales peuvent obtenir le label « Coq vert » en renforçant leur engagement dans

la lutte contre le changement climatique et en servant ainsi de modèle à d'autres institutions.

3.11 Finances

3.11.1 Description

(a) La trésorerie

Les Églises qui perçoivent des impôts ecclésiastiques auprès des personnes physiques et morales ne rencontrent pas de problème de trésorerie à court terme. Les impôts ecclésiastiques sont généralement calculés sur la base des revenus des années précédentes, sont exigibles et doivent être payés.

Néanmoins, les Églises cantonales ont invité leurs paroisses à établir un plan de trésorerie pour 2020 et à préparer un plan B pour le budget 2021.

Quant aux Églises n'ayant aucun revenu garanti, elles rencontrent des difficultés majeures. C'est le cas notamment de l'Église protestante de Genève, de l'Église réformée évangélique du canton de Neuchâtel et de la Chiesa evangelica riformata nel Ticino.

b) Les difficultés à moyen et long terme

À moyen et long terme, les Églises identifient également des difficultés liées aux impôts ecclésiastiques, mais avec des degrés de sévérité variables. On s'attend en particulier à des réductions de l'imposition des entreprises. Dans certains cas, cela coïncide avec des révisions du droit fiscal (notamment dans le canton de Berne).

c) Les personnes indépendantes et salariées à l'heure

Les Églises cantonales ont émis différentes recommandations à ce sujet : allant de « sauf accord contraire, les contrats peuvent être résiliés à tout moment » à « vu que les paroisses ne subissent aucune perte de revenu, elles devraient continuer de payer les salaires des collaboratrices et collaborateurs ayant signé un contrat au salaire horaire ou de mandat. » Dans tous les cas, les prestations fournies doivent être rémunérées.

d) Réduction de l'horaire de travail (RHT)

Les Églises soumises à l'impôt ecclésiastique auront probablement des difficultés à demander le chômage partiel. En effet, elles ne peuvent justifier d'aucune perte de revenu. En outre, il est jugé inapproprié de transférer des fonds d'un compte fiscal à un autre.

3.11.2 Évaluation

En cas de trésorerie à flux tendu, il serait peut-être envisageable que les Églises « riches » accordent aux Églises « pauvres » des crédits de transition ou des paiements de transfert à court terme. Les Églises veulent cependant résoudre cette question entre elles et ne voient pas la nécessité d'un engagement au niveau national.

En ce qui concerne les difficultés financières à moyen et long terme, les Églises ont déjà commencé à recueillir des informations. En revanche, elles ne considèrent pas qu'une intervention de l'EERS soit judicieuse, car la situation et les instances partenaires varient fortement d'une Église à l'autre.

En outre, les questions suivantes restent problématiques : le soutien financier des personnes gravement touchées par le manque d'activité ecclésiales ; le soutien financier des Églises qui dépendent largement des collectes et des dons ; les conséquences de l'absence de collectes sur les institutions et les organisations qui en dépendent.

3.11.3 Impulsions

À moyen ou à long terme, l'EERS devra se pencher sur la question de savoir comment gérer la situation lorsqu'une Église membre n'est plus en mesure de payer sa cotisation à l'EERS. Il s'agirait de savoir quels instruments pourraient garantir une éventuelle péréquation financière entre les Églises membres.



Église évangélique réformée de Suisse EERS
Sulgenauweg 26, Case postale, 3001 Berne, Suisse
www.evref.ch